

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 31 juillet 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	15

DATE DE CONVOCATION

24 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE 1 0 AOUT 2020

Codification: 9.1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

/ 8 A001 2020 et publication du

/ 8 AOUT 2020

Le Maire, Jean-Yves BOIRE L'an deux mille vingt, le **trente et un juillet**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-quatre juillet deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Patrick DUCROS, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN.

Absents avec excuse : Fabienne STALARS donne pouvoir à Christine VALADE

Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie

RENARD

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Chantal SAVARINO

Didier DUPIN
Patricia PERRET

Katy VAZQUEZ DUDEK

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Sylvain GIRARDIN

<u>OBJET</u>: 2020-037 : autorisation du Maire à signer les conventions d'occupation de locaux au lycée Chervé

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à l'autoriser à signer toutes les conventions d'occupation de locaux au lycée Chervé.

Il s'agit de lui donner cette autorisation jusqu'à la fin du mandat pour signer ces conventions avec le lycée et la Région Auvergne Rhône Alpes pour des occupations ponctuelles liées à des événements (CRV, partenariat avec le CR4C ...).

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20200731-2020-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2020 Affichage : 08/08/2020 conventions d'occupation de locaux au lycée Chervé ainsi que tous documents et actes afférents, et ce jusqu'à la fin du mandat 2020 / 2026.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre tous les membres présents, Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 5 août 2020

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20200731-2020-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2020 Affichage : 08/08/2020